

contrat de partenariat solidaire entre paysan et amapien**Damien Orcière & Laurence Karoubi,**

éleveur de bovins de race limousine (certifié AB Ecocert),

GAEC St Roch Quartier St Roch, 05000 Rambaud.

gaecstroch05@free.frEngagements respectifs

Le paysan s'engage à respecter les méthodes l'agriculture biologique, à fournir à la date prévue dans ce contrat la viande de veau de sa production. Etre présent au moment des livraisons sauf empêchement et informer les amapiens sur ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques et écologiques.

L'amapien doit être à jour de cotisation, récupérer et payer son colis le jour de la livraison, **chèque à l'ordre de GAEC St Roch**, participer à la vie de son AMAP suivant sa disponibilité, aider à la livraison au moins deux fois par saison. Les colis non récupérés sont perdus.

Le contrat concerne une livraison le **vendredi de 17h à 18h** au 175 boulevard de Marseille

Livraison le vendredi 3 mai 2024

Veau : le veau « sous la mère » est un animal âgé de 5/7 mois et qui a exclusivement vécu et mangé avec sa mère

Colis de Veau sous la mère 11 à 12kg environ	66% de viande à griller : (5 à 7 côtes, +-20 escalopes, 2 à 3 morceaux de filet, 1 noix ou quasi, 34% à mijoter : (2 kg5 de blanquette, 800g de tendron, 600g Osso Bucco, 1 roti, 1 roti collier ...)	17€90 le kg
½ colis de Veau sous la mère 6 à 7 kg environ	Même chose que dans le colis entier mais divisé en 2	19€ le kg
Abats de Veau	Tête roulée avec langue à l'intérieur (½ env 2kg) , cœur tranché ou entier (env 800g), rognons (environ 400g),	9€50 le kg
Abats de Veau	Foie (500gr) ris (300gr), onglet (300gr), hampe (400gr)	25€ le kg

Référente de liste : Brigitte : amapbandol@gmail.com

Paysan en AMAP et amapien recherchent un lien de proximité basé sur la confiance. L'AMAP de Bandol s'efforce d'assurer le bon fonctionnement de ce lien.

L'amapien doit adhérer au but défini par les statuts de l'AMAP, aux principes et engagement du réseau régional, les AMAP de Provence. Verser 17€ pour l'année à l'AMAP de Bandol (dont 10€ représentent son adhésion aux AMAP de Provence et 1€ au MIRAMAP, réseau interrégional). L'adhésion permet de recevoir les informations concernant la vie de l'AMAP et des AMAP de Provence, d'y participer, d'être assuré, de voter lors des assemblées générales (la charte est à télécharger sur le site : lesamapdeprovence.org)

AMAP de Bandol, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, association loi 1901, 106 avenue des citronniers, 83150 Bandol